

NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES
ESSENTIELLES DU COMPTE ADMINISTRATIF
2019

En application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, il est prévu que soit rédigée une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Quelques chiffres

Démographie: 1 768 habitants (au 1er janvier 2019 - source INSEE)

Superficie : 7,11 km²

Budget communal 2019 voté en fonctionnement:

Dépenses: 1 346 837,00 €

Recettes: 1 346 837,00 €

Compte administratif 2019 en fonctionnement(réalisé sur budget):

Dépenses: 1 059 123,00 €

Recettes: 1 397 941,08 €

Résultat fonctionnement 2019: excédent 338 818,08 €

Budget communal 2019 en investissement:

Dépenses: 1 092 603,59 €

Recettes: 998 199,44 €

Solde d'exécution positif reporté 2018: 94 404,15 €

Compte administratif 2017 en investissement (réalisé sur budget):

Dépenses: 471 917,09 €

Recettes: 611 074,05 €

Résultat investissement : excédent 139 156,96 €

Budget assainissement 2019 voté en exploitation:

Dépenses: 328 722,47 €

Recettes: 161 301,00 €

Excédent d'exploitation reporté 2018: 167 421,47 €

Compte administratif 2019 en exploitation (réalisé sur budget):

Dépenses: 175 091,78 €

Recettes: 190 310,03 €

Résultat exploitation: excédent 15 218,25 €

Budget assainissement 2019 voté en investissement:

Dépenses: 307 607,55 €

Recettes: 130 301,00 €

Excédent d'investissement reporté 2018: 177 306,55 €

Compte administratif 2019 en investissement (réalisé sur budget):

Dépenses: 75 368,78 €

Recettes: 167 840,44 €

Résultat investissement: excédent 92 471,66€

Fiscalité:

Taxe d'habitation: 14,40
Taxe foncière propriété bâtie: 13,82
Taxe foncière propriété non bâtie: 95

Rappel année 2019

L'exercice 2019 se termine avec un excédent en fonctionnement s'élevant à 338 818,08 €, ce qui est mieux que l'année écoulée. Il faut cependant tenir compte des 160 000,00 € venus du budget assainissement. Dans le même temps nos dépenses ont augmenté de 36 320,00 € en partie imputables au chapitre 012 - charges de personnel; en effet l'assurance cotisation assurance personnel d'un montant de 27 251,84 € avait été affecté à un autre article en 2018. L'intérêt de dégager un excédent réside dans le fait qu'une partie de celui-ci est versé annuellement à la section investissement permettant ainsi le financement de futurs projets .

BUDGET COMMUNAL

La section de fonctionnement

Dépenses par chapitre:

- charges à caractère général: 343 037,35 €. Quasiment stable par rapport à l'année précédente (moins de 1%)

- charges de personnel: 572 515,98 €. En hausse de 0,65% (538 368 € en 2018). dépenses en personnel titulaire en hausse de 10 917,56 €, mais légère baisse du personnel non titulaire (de 73 527,00 € à 70 674,05€); il s'agit principalement de remplacements d'employés en longue maladie que l'on continue de payer, mais en recette 38 312,08 € viennent en remboursement.

- charges de gestion courante: 108 310,79 € quasiment stables. - charges financières: 35 228,88 €. Ce sont les intérêts de la dette. Stables

- charges exceptionnelles: 30,00 €

Recettes par chapitre:

- produits des services: 243 540,35 €. En forte hausse (113 090,00 € en 2018) principalement due à l'augmentation de la mise à disposition à un GFP suite au rattrapage 2018 .

- impôts et taxes: 627 274,03 €. (589 480,00 en 2018). Légère hausse due à l'augmentation des bases d'imposition, des taux (1%) et des nouvelles constructions.

- dotations et participations: 271 126,58 € (271 147,00 en 2018). La DGF est stable après avoir fortement baissée les années précédentes malgré

l'augmentation du nombre d'habitants. D'autre part le rapport de la taxe additionnelle sur les mutations a légèrement baissé de 1 759 € du au tassement des ventes immobilières.

- produits de gestion courante: 184 988,20 € en très forte hausse due pour 160 000,00 € du transfert du budget assainissement. La location des immeuble s'élève à 24 750,00 € dont 9 600,00 € de location d'une partie des ateliers. Le restant représente la location des salles dont 9 980,00 € pour l'Espace Cocagne

- produits exceptionnels: 45 895,88 € dont 38 312,08 € sont des remboursements de salaires.

La section investissement

- **Dépenses** par chapitre:

- remboursement d'emprunts: 148 973 ,26 €. Il s'agit du remboursement en capital. En hausse suite aux emprunts souscrits pour la construction de la salle polyvalente (respectivement 800 000,00 € et 200 000,00 €)

- immobilisations incorporelles: 4 963,64 €. Il s'agit de frais constitutifs à la révision du PLU

-immobilisations corporelles: 44 430,35 €. On retrouve ici les dépenses d'aménagements et divers travaux hors opération

- immobilisations en cours sont les travaux faisant l'objet d'une opération.

- Opérations d'ordre en section: 25 116,04 € qui sont les travaux effectués en régie.

- **Recettes** par chapitre:

-dotations fonds divers réserves: 421 585,12 € avec pour les principaux postes, 171 326,20 € de FCTVA (remboursement partiel de TVA sur travaux avec décalage de 2 ans), 132 747,38 € de taxe d'aménagement et 117 511,44 € d'excédent de fonctionnement reversé.

-subventions d'investissement: 189 488,93 € dont la part la plus importante 126 88117 € a été versée par le département pour l'Espace Cocagne ; toujours par le département 47 236,48 € pour les trottoirs av de la Gare ; le restant pour divers petits équipements.

—

Les emprunts

Au 31 décembre 2019 il restait un capital restant dû de 1 945 342,26 € dont 1 411 467,20 de prêt bancaire, 77 875,00 € de prêt sans intérêt du département et 456 000,00 € de facilités de trésorerie (prêt relais) dont une grande partie a déjà été remboursée, le solde le sera dans les semaines qui suivent lorsque nous percevrons le solde de subvention du département sur la salle polyvalente. La dette est donc de 1 489 342,25 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

En dépenses d'exploitation 175 091,78 € sont pour 160 000,00 € le transfert vers le budget communal. Le reste 10 203,44 € dont des charges de gestion courante et 4 890,00 € des charges financières. Les amortissements ne figurent pas en raison d'une absence d'harmonisation avec la perception dans la numérotation des biens figurant à l'inventaire. Ils seront rattrapés en 2020 ; En recettes d'exploitation 190 310,03 € représentent le produit de diverses redevances.

La section investissement présente 75 368,78 € en dépenses dont 41 146,10 € d'équipement sur opération et 12 921,94 € de remboursement en capital d'emprunt ; le reste 21 300,74 € sont des subventions d'équipement (reprise d'autofinancement antérieur). Les recettes s'élèvent à 167 840,44 € dont 98 400,00 € de subventions, 69 440,44 € de FCTVA.

La section d'exploitation dégage un résultat positif de 15 218,25 € et celle d'investissement de 92 471,66 €

BUDGET LOTISSEMENT LUTCHE

Ce budget n'amène aucun commentaire particulier, sauf qu'il représente le résultat de l'opération de lotissement. Ce sont presque 500 000,00 € de bénéfice qui seront versés au budget communal.

EN CONCLUSION

Les deux comptes administratifs (commune et assainissement) font ressortir des résultats excédentaires. Ce qui doit être la norme. Concernant le budget communal il faut garder à l'esprit que le bon résultat est en partie dû aux 160 000,00 € venant de l'assainissement. Si ce virement n'avait pas été fait, le résultat aurait été moins élevé, mais cependant supérieur à celui de 2018. Compte tenu des incertitudes pesant sur les dotations de l'état, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des subventions, l'attention devra être portée sur une plus grande maîtrise des dépenses. Cela est d'autant plus vrai que certaines recettes (taxe d'aménagement par exemple) vont connaître un tassement, voir baisser. L'opération du lotissement apporte une bouffée d'oxygène salutaire.